

Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA)

Aide à l'écriture et au développement - Long métrage et œuvre audiovisuelle fiction et animation

► [Aide à l'écriture - Long métrage et œuvre audiovisuelle \(Série, Unitaire > 61mn, Special TV animation et unitaire > 26 min\)](#)

► [Aide au développement – Long métrage](#)

► [Aide au développement – audiovisuel fiction TV/SMAD \(Série, Unitaire > 61 mn ou série fiction, Special TV animation et unitaire > 26 min\)](#)

Pièces à fournir pour le dépôt :

► [Aide à l'écriture - Long métrage et œuvre audiovisuelle \(Série, Unitaire > 61mn, Special TV animation et unitaire > 26 min\)](#)

⇒ **Un dossier artistique comprenant :**

- Une note d'intention d'écriture,
- Une note de réalisation (uniquement si le réalisateur.rice est différent de l'auteur.e),
- Un synopsis court,
- Un synopsis de 5 à 6 pages (et les synopsis courts des épisodes suivants si série),
- Une séquence dialoguée,
- Des éléments graphiques pour les films d'animation : story-board, ...,
- Un curriculum vitæ/filmographie de.s l'auteur.e.s,
- Un lien vers une précédente réalisation et un justificatif de sa(ses) programmation(s) en festival,
- La fiche technique (à télécharger sur la plateforme).

Vous pouvez ajouter à ce dossier les éléments suivants, si pertinents avec votre projet :

- Une présentation des personnages,
- Un mood-board,
- Toutes autres pièces jugées utiles par les.l'auteur.e.s.

⇒ **ATTENTION : Seuls les documents présents dans le dossier artistique seront présentés au comité de lecture. En cas de co-écriture, chaque auteur.e doit déposer son dossier sur la plate-forme – le dossier artistique doit être strictement identique (y compris les CV/filmographie de chacun.e).**



- **Les pièces administratives suivantes à déposer à part sur la plateforme :**
 - La fiche technique à télécharger sur la plateforme, similaire à celle à joindre au dossier
 - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'oeuvre originale concernée (à déposer dans la rubrique 'Autre pièce'),
 - Si l'auteur.e/réalisat.ice.eur réside en Bretagne, une attestation (datée de moins d'un mois et signée) sur l'honneur rédigée en son nom confirmant la possession de son domicile FISCAL en Bretagne,
 - Un R.I.B. de l'auteur.e correspondant à l'adresse de son domicile principal.
 - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur (celles qui ne seront pas à adresser aux lecteur.ices).
- ⇒ **N.B. Merci de nous signaler si le nom utilisé dans le dossier artistique est un pseudonyme, le cas échéant, le dépôt administratif (compte à créer sur la plateforme) doit se faire absolument avec le nom civil.**



►Aide au développement – Long métrage

⇒ **Un dossier artistique comprenant :**

- Une note générale de la production présentant le projet,
- Une note d'intention du cinéaste,
- Un synopsis court,
- Un synopsis long de 10 à 12 pages minimum et 3 séquences dialoguées OU Un scénario avec une continuité dialoguée,
 - La présentation et la filmographie de la société de production,
 - Un curriculum vitæ du/des scénariste(s) et/ou du réalisateur.rice,
 - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur.e est aussi le réalisat.eur.rice),
 - Des éléments graphiques pour les films d'animation : story-board, ...
 - Un mood-board,
 - Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **Le dossier financier comprenant :**

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (à télécharger au moment du dépôt),
- Un devis prévisionnel de développement faisant apparaître les dépenses détaillées en Bretagne dans une colonne à part (merci de bien préciser 'Bretagne' dans l'intitulé de la colonne dédiée),
- Rappel : si le siège social de votre société n'est pas implanté en Bretagne, vous ne pouvez pas y déclarer des charges sociales,
- Un plan de financement de développement (merci d'y indiquer ce qui est acquis ou non),
- Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties, ou copie contrat d'option, qui fait apparaître le MGEP(Minimum Garanti d'Écriture Plancher).
- le cas échéant, la copie du.des contrat.s de co-production en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt du contrat sera obligatoire.
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **ATTENTION : Seuls les documents présents dans le dossier artistique et financier (à réunir en un seul PDF) seront présentés au comité de lecture.**

• **Les pièces administratives suivantes à déposer à part sur la plateforme :**

- La fiche technique à télécharger sur la plateforme et à compléter dûment, similaire à celle présente dans le dossier artistique et financier.
- Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties, ou copie contrat d'option, qui fait apparaître le MGEP(Minimum Garanti d'Écriture Plancher).
- le cas échéant, la copie du.des contrat.s de co-production en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt du contrat sera obligatoire.
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'oeuvre originale concernée (à déposer dans la rubrique 'Autre pièce'),
- Si l'auteur.e/réalisat.rice.eur réside en Bretagne, une attestation (datée de moins d'un mois et signée) sur l'honneur rédigée en son nom confirmant la possession de son domicile FISCAL en Bretagne,
- Un R.I.B. de la société déposant la demande,
- Un kbis de moins de 3 mois.



► **Aide au développement – audiovisuel fiction TV/SMAD (Série, Unitaire > 61 mn ou série fiction, Special TV animation et unitaire > 26 min)**

⇒ **Un dossier artistique comprenant :**

- Une note générale de la productrice présentant le projet,
- Une note d'intention de réalisation,
- Un synopsis court,
- Pour les unitaires et special-TV : Un synopsis long de 10 à 12 pages minimum et 3 séquences dialoguées OU Un scénario avec une continuité dialoguée,
- Pour les séries, Un synopsis long de 10 à 12 pages minimum et 3 séquences dialoguées du premier épisode et les synopsis des épisodes suivants (1 page) OU le scénario du premier épisode, et les traitements pour les épisodes suivants,
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ de l'auteur.e et/ou du réalisateur.rice,
- Un lien des précédentes réalisations (auteur.e et/ou réalisateur.rice au choix de la production),
- Des éléments graphiques pour les films d'animation : story-board, ...
- Un mood-board,
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **Le dossier financier comprenant :**

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (à télécharger au moment du dépôt),
- Un budget prévisionnel de développement faisant apparaître les dépenses détaillées en Bretagne dans une colonne à part (merci de bien préciser 'Bretagne' dans l'intitulé de la colonne dédiée),
- Rappel : si le siège social de votre société n'est pas implanté en Bretagne, vous ne pouvez pas y déclarer des charges sociales,
- Un plan de financement de développement (merci d'y indiquer ce qui est acquis ou non),
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **ATTENTION : Seuls les documents présents dans le dossier artistique et financier (à réunir en un seul PDF) seront présentés au comité de lecture.**

• **Les pièces administratives suivantes à déposer à part sur la plateforme :**

- La fiche technique à télécharger sur la plateforme et à compléter dûment,
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée (à déposer dans la rubrique 'Autre pièce'),
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
- le cas échéant, la copie du(des) contrat.s de co-production,
- Si l'auteur.e/réalisatrice.réside en Bretagne, une attestation (datée de moins d'un mois et signée) sur l'honneur rédigée en son nom confirmant la possession de son domicile FISCAL en Bretagne,
- Un R.I.B. de la société déposant la demande,
- Un kbis de moins de 3 mois.

